

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
	débordant sur le dessus ainsi que les chaussures à semelles débordant sur le dessus en des endroits autres que la pointe ou le talon	37,5 %	C
6404.19.50	Autres48 %	C
6404.19.60	Valeur excédant 3 \$ la paire, mais n'excédant pas 6,50 \$ la paire : À semelles (ou entre-semelles, s'il en est) de caoutchouc ou matière plastique fixées au dessus par seul collage (l'entre-semelle ou les entre-semelles étant fixée(s) elle(s) aussi réciproquement et à la semelle par seul collage); sont exclues de ce qui précède, les chaussures à petit quartier, ou bande de type petit quartier, en applique ou moulé à la jonction avec la semelle, et débordant sur le dessus ainsi que les des chaussures à semelles débordant sur le dessus en des endroits autres que la pointe ou le talon	37,5 %	C
6404.19.70	Autres0,90 ¢/pre + 37,5 %	C
6404.19.80	Valeur excédant 6,50 \$ la paire, mais n'excédant pas 12 \$ la paire	0,90 ¢/pre + 20 %	C
6404.19.90	Valeur excédant 12 \$ la paire	20 %	C
6404.20	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué :		
	Faits à 50 % maximum de caoutchouc ou de matière plastique, au poids, ou à 50 % maximum de matières textiles et de caoutchouc ou de matière plastique, au poids, dont 10 % minimum de caoutchouc ou de matière plastique, au poids :		
6404.20.20	Valeur n'excédant pas 2,50 \$ la paire	15 %	C
6404.20.40	Valeur excédant 2,50 \$ la paire	10 %	C
6404.20.60	Autres	37,5 %	C
6405	Autres chaussures :		
6405.10.10	À dessus en cuir naturel ou reconstitué	10 %	C
6405.20	À dessus en matières textiles :		
6405.20.30	À dessus de fibres végétales	7,5 %	C
6405.20.60	À semelles et dessus de feutre de laine	2,8 %	C
6405.20.90	Autres	12,5 %	C
6405.90	Autres :		
6405.90.20	Chaussures jetables, ne servant qu'une fois	7,5 %	C
6405.90.90	Autres	12,5 %	C